

Communiqué de presse

Paris, le 4 décembre 2014

L'AFG et l'ASPIM publient la première étude de marché des OPCI : un bilan d'étape positif

L'ASPIM et l'AFG publient la première édition de l'étude du marché des OPCI, au terme d'une collecte de données menée auprès de leurs adhérents.

L'étude AFG-ASPIM, réalisée avec le concours de IPD et de l'IEIF, porte sur un échantillon très représentatif du marché (plus de 91% de l'encours global). L'étude distingue les deux familles d'OPCI, les véhicules « tous publics » destinés à la clientèle de particuliers, et les fonds réservés aux « investisseurs qualifiés ». Au total, l'étude porte sur 150 OPCI pour un encours global de 32 milliards € (sur 35 milliards € au total) représentant une surface cumulée de 12,74 millions m².

Sept ans après le lancement des premiers OPCI, l'étude ASPIM-AFG permet de dresser un bilan d'étape de ces fonds d'investissement de droit français concentrés sur l'immobilier. Au-delà des chiffres déjà connus, qui montrent la forte dynamique du lancement des OPCI, ce travail s'attache à apporter toute une série d'informations sur les modalités de gestion des capitaux investis.

En quelques années d'existence, l'OPCI destiné aux professionnels a atteint une certaine maturité. On observe déjà une forte diversité dans le patrimoine immobilier, avec une prédominance des bureaux et du commerce et de l'Ile-de-France, et la présence de nouvelles classes d'actifs (santé, hôtellerie, résidences étudiants et seniors...). Quant aux investisseurs, ils proviennent d'horizons divers et sont français aux 2/3. De son côté, même si sa montée en charge a été moins rapide, l'OPCI « grand public » acquiert une place croissante dans les réseaux de commercialisation, notamment en tant qu'unité de compte immobilière des contrats d'assurance-vie.

Ce premier bilan positif permet à l'AFG et l'ASPIM de manifester à nouveau leur confiance dans la croissance à venir de l'OPCI. Outil efficace et bien régulé permettant aux Français de mieux préparer leur retraite et aux institutionnels de diversifier leurs placements en investissant dans des actifs peu corrélés à l'évolution des marchés financiers, l'OPCI sera progressivement en mesure d'accroître significativement sa contribution la plus large au financement de notre économie.

A propos de :

- **L'Association Française de la Gestion financière (AFG)** réunit les acteurs de la gestion d'actifs, qu'elle soit sous mandat ou via les organismes de placement collectif (OPC). Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de banques ou de groupes d'assurances. Ceux-ci gèrent plus de 3 000 Mrds € dont 1500 milliards en gestion collective et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs. Sa commission «OPCI» est présidée par Pierre Vaquier, Directeur Général d'Axa Real Estate et pilotée par Alix Guérin (a.guerin@afg.asso.fr). Elle contribue depuis l'origine à la promotion et au développement de ce nouveau véhicule d'épargne immobilière auprès notamment des diverses autorités de régulation tant nationales qu'européennes.

Pour plus d'informations : www.afg.asso.fr

AFG - 31 rue de Miromesnil - 75008 Paris - Tél. : 01 44 94 94 00

Contact presse : Dominique Pignot

- **L'Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM)** représente la gestion des fonds immobiliers non cotés que sont les SCPI, les OPCI et les FIA Immobiliers par objet. Dans ses relations avec les autorités françaises (Trésor, DLF, AMF etc.) et internationales en charge des sujets intéressant ses adhérents, sociétés de gestion agréées par l'Autorité des marchés financiers, l'ASPIM défend et promeut les intérêts des investisseurs de ces fonds et s'attache à démontrer les apports à l'économie nationale de ce secteur professionnel. L'ASPIM travaille avec ses adhérents, au sein de commissions permanentes et de groupes de travail thématiques, afin d'élaborer des prises de position propices au développement des fonds immobiliers, tant en ce qui concerne l'environnement immobilier que la régulation des véhicules.

Pour plus d'informations : www.aspim.fr

ASPIM - 18 rue de Vienne - 75008 Paris - Tél. : 01 44 90 60 00

Contact presse : Christophe Kacy